

Aux contribuables de la susdite municipalité

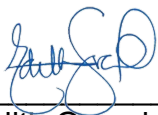
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 10 décembre 2025, a été adopté le projet de règlement numéro 260-2025 *modifiant et remplaçant les règlements 240-2024, 240-2024-1 et 240-2024-2 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 12^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

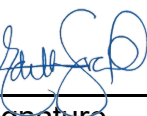


Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Édith Gravel, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité régionale de comté de Matawinie certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 12 décembre 2025, entre 8 h h et 16 h h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2025.



Signature